



Intégration des élèves HDAA

(Par Charles Allen)

Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a organisé une rencontre de ses partenaires en éducation le 25 octobre dernier, rencontre à laquelle a participé la CSN. Une journée, c'est bien peu de temps consacré à un sujet aussi vaste. Les commissions scolaires n'étaient pas invitées à cette rencontre, mais leur message était quand même porté par la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Les commissions scolaires de l'île de Montréal et de Laval ont organisé une conférence de presse commune le 21 octobre dans le but de transmettre leur position sur ce dossier. Ma présence à cette conférence de presse ne signifie pas que l'APPA endosse totalement la position des commissions scolaires. Ces dernières ont fait connaître les neuf éléments qu'elles veulent voir reconnus. Nous en partageons huit et les voici :

1. *Il y a une concentration de facteurs de vulnérabilité dans la grande région montréalaise. Si d'autres milieux présentent la même concentration, ils doivent être reconnus également.*
2. *L'approche inclusive soutenue par l'actuelle « Politique de l'adaptation scolaire nationale » est un idéal très difficilement atteignable dans la grande région montréalaise, compte tenu des conditions actuelles et de la concentration de facteurs de vulnérabilité.*
3. *Il existe et il doit exister différentes manières d'offrir des services aux enfants vulnérables en milieu urbain. Il y a une limite à l'intégration dans les conditions actuelles.*
4. *Il faut donner la possibilité à la grande région de Montréal d'assouplir la*

composition des groupes d'élèves par des ententes spécifiques avec le MELS, les syndicats d'enseignants et les autres partenaires.

6. *Favoriser des services et un dépistage précoce des difficultés auprès des enfants de 4 ans et de 5 ans en CPE, en garderie ou à l'école.*
7. *Diminuer le nombre d'élèves en classe d'accueil et s'assurer de soutenir ces élèves et leurs parents au moment du passage en classe ordinaire.*
8. *Reconnaître que les élèves en classe d'accueil peuvent avoir des difficultés liées aux apprentissages indépendamment de la barrière de la langue et rendre les services disponibles.*
9. *Soutenir le personnel scolaire et le personnel du réseau de la santé concernant les plans d'intervention adaptés.*

Quant au cinquième élément, (Permettre la mise en place de classes de maternelles pour les enfants de 4 ans, à temps plein ou à mi-temps et à fréquentation volontaire, sur l'ensemble du territoire. Soutenir les projets communautaires de stimulation des enfants de 4 ans, en partenariat avec l'école.), la position de l'APPA est toujours la même, et ce, depuis fort longtemps, soit le modèle actuel, c'est-à-dire maternelles 4 ans à mi-temps : une demi-journée avec l'enseignant et l'autre demi-journée au service de garde, le tout sur une base volontaire. Nous désirons que cette formule soit étendue à un plus grand nombre d'écoles qu'elle ne l'est présentement. Pour nous, tous les enfants de la CSDM ont droit au même service de qualité, peu importe le quartier qu'ils habitent ou l'école qu'ils fréquentent.

Événements importants Novembre 2010

7 – Retour à l'heure normale de l'Est (on recule le temps)
11-Jour de paie
Jour du souvenir
17-Assemblée générale
25-Jour de paie

Accueillir le « p'tit nouveau »

(par Nicole Payeur)

Comme vous le savez, nous sommes présentement dans une période de « déménagement ». Les raisons qui peuvent motiver ces changements sont nombreuses. Ainsi, lorsque nous postulons pour de nouveaux postes, cela peut être en vue d'obtenir une promotion ou pour tout simplement changer de lieu de travail. Suite aux nombreux affichages de septembre dernier, nous vivons actuellement l'arrivée de nouvelles personnes dans les différents lieux de travail.

La CSDM a, parmi ses nombreuses politiques, celle de l'accueil du nouveau personnel. Il va de soi que cette tâche relève tout d'abord du supérieur. Celui-ci doit informer le nouvel arrivant du fonctionnement interne de son service ou de son établissement, du travail à accomplir et ses attentes se doivent d'être clairement définies.

Que ce soit du point de vue strictement professionnel, chaque service ou établissement possède des normes internes de travail qui lui sont propres et ne sont écrites nulle part. Le supérieur doit ainsi s'assurer que la personne recevra toute l'information adéquate à son intégration dans son nouveau poste.

Les collègues sont, eux aussi, une source importante d'informations. Ils peuvent conseiller ou expliquer le travail à accomplir et le résultat attendu, mais ils ne sont toutefois pas là pour effectuer le travail à votre place. N'hésitez pas à vous y référer en cas de doutes. Poser des questions, chercher l'information, prendre des notes, se référer à ce qui a déjà été fait démontre l'intérêt porté à son travail. Il faut garder à l'esprit que nous subissons tous les

contrecoups des nombreuses coupures et que chacun a plus que sa part de charge de travail. Plus vite nous nous intégrons à notre nouveau milieu, mieux se fait l'adaptation. Passé la période que j'appelle « nouille sympathique », nous devons nous sentir bien dans le quotidien et faire notre place.

L'accueil du « p'tit nouveau » relève de tous, y compris de nous-mêmes. Il est stressant pour une personne d'arriver dans un nouveau lieu de travail, mais c'est tout aussi stressant pour l'équipe qui l'accueille. Et c'est d'autant plus vrai pour le personnel temporaire qui se promène quotidiennement d'un milieu à l'autre : ne l'oublions pas au niveau de l'accueil! Plus vite nous sommes en possession de nos nouvelles fonctions et mieux se fait l'intégration!

Recherche de photos !

(par Michel Picard)

Pour ceux et celles qui ne le sauraient pas encore, votre syndicat fêtera ses 50 ans d'existence en 2011 (plus précisément le 2 mars). À cette occasion, des activités vous seront proposées pour souligner cet événement. Nous sommes présentement à monter deux banques de photographies en parallèle : une où l'on retrouve des photos « portrait » de nos membres et l'autre où se retrouvent des photos « en action » du personnel de soutien.

Les personnes qui ont participé à l'une ou l'autre des activités syndicales qui ont eu lieu depuis la rentrée ont sûrement remarqué que Charles Allen, président de l'APPA, faisait office de photographe et tirait le portrait de tous ceux qu'il

rencontrait. Au moment d'écrire ces lignes, nous avons 180 photos de membres. On est loin du compte si on se rappelle que le syndicat regroupe plus de 5000 membres répartis dans quelques 300 lieux de travail! Comme nous ne pouvons nous déplacer pour aller prendre votre photo dans tous ces milieux, nous vous demandons de nous envoyer votre portrait en format numérique à mpicard@appa.qc.ca . Pour quelle raison souhaitons-nous avoir toutes ces photos? Ça, c'est une surprise, mais assurez-vous que nous ayons la vôtre, afin que vous puissiez faire partie de l'histoire...

Pour ce qui est des photos « en action », nous aimerions avoir des

photos de nos membres à l'œuvre soit : dans une bibliothèque pour les techniciens en documentation, en laboratoire pour les techniciens de travaux pratiques, en présence enfants pour les éducatrices en services de garde ou en éducation spécialisée... Vous voyez le topo? Et n'ayez crainte si des enfants/ados se trouvent sur vos photos : une petite retouche et leurs visages ne seront plus reconnaissables. Envoyez vos photos à la même adresse courriel que ci-haut mentionnée et nous les utiliserons à bon escient afin de démontrer la diversité et l'importance du travail de nos membres à la CSDM

Achetez mieux, vivez mieux!

(par Serge LaVergne)

Le slogan promotionnel de la plus grosse entreprise de la planète se lit ainsi : *Économisez plus, vivez mieux*. Le géant n'a cependant que peu de respect pour la qualité de vie de ses employés : « *Est-il vraiment réaliste, interroge une porte-parole de Wal-Mart, de payer quelqu'un 15 ou 17 dollars de l'heure pour remplir des rayons?* » Le PDG de l'entreprise, M. Lee Scott Jr, ne remplit pas les rayons. Il a donc reçu 17,5 millions de dollars en 2004. (Extrait de l'excellent papier de Serge Halimi, *Wal-Mart à l'assaut du monde*, le monde diplomatique, janvier 2006).

Le 9 février 2005, la multinationale ferme son établissement de Jonquière et congédie 192 personnes sans justification. Quelques-uns d'entre vous se souviennent sans doute de cette ignoble opération de Wal-Mart, une compagnie dont les

gains dépassent pourtant le Produit intérieur brut (PIB) du Québec et de 150 pays. Le 6 octobre dernier, un autre jugement a été rendu par la Cour supérieure dans cette saga. La décision affirme qu'en l'absence de justification d'affaires, la perte d'emploi lors d'une fermeture est illégale en période de syndicalisation ou de négociation d'un premier contrat collectif de travail. L'arrogante multinationale n'avait d'ailleurs même pas daigné fournir d'explications au tribunal quant à la fermeture de ce magasin nouvellement syndiqué. Le juge ordonne à Wal-Mart et au syndicat de convenir de redressements possibles et à défaut, il les retourne devant un arbitre afin d'en déterminer.

Comme chez McDonald's, des milliers de québécois font encore la file devant les caisses de Wal-Mart.

À chacune de ces consommations individualistes, les champions du libre marché triomphent. Ils gagnent du terrain, anéantissent la compétition locale et font fi de nos lois et de nos droits tout en contestant le tout devant nos tribunaux pendant des années. Ne serait-il pas temps d'acheter mieux? Les économies ne se voient pas à la caisse, mais choisir un achat responsable finance le progrès social et collectif plutôt que des multinationales.

En terminant, n'oubliez surtout pas de **lire mieux** qu'un journal de Montréal fait par des travailleurs de remplacement. Ce journal qui se targue d'augmenter ses tirages et son nombre de lecteurs en plein lock-out décrété par le chef de l'empire Quebecor : une honte!

Fonds de pension vs Rachat de service

(par Marlène Tourville)

Si vous avez obtenu et **terminé** des périodes de congé sans traitement à temps complet, à temps partiel supérieures à 20 % et à temps partiel équivalentes ou inférieures à 20 % avant le 1^{er} janvier 2002 ainsi que des périodes de congés parentaux et leur prolongation, il serait très important de faire votre demande de rachat **avant le début du mois de décembre 2010**.

À partir du 1^{er} janvier 2011, **il est fort probable** que le coût pour certaines demandes de rachat ou l'ensemble se verra doubler versus le coût demandé en ce moment, en lien avec une nouvelle grille de tarification.

Si vous désirez faire une demande de rachat, vous devez compléter le formulaire 727 disponible sur le site de la CARRA au www.carra.gouv.qc.ca et l'acheminer par courrier interne, à l'attention de M. Morad Beddouz, au secteur des régimes de retraite (numéro de courrier interne 217-000) avant le début du mois de décembre 2010 afin qu'il puisse traiter le plus grand nombre de demandes possible durant le reste de ce mois.

Il complètera et transmettra votre demande directement à la CARRA, ce qui permettra d'éviter les délais de poste entre vous et cette dernière. Vous recevrez par la suite une copie de votre demande de rachat que vous

pourrez mettre dans vos dossiers. L'important, c'est que la CARRA reçoive votre demande avant le 1^{er} janvier 2011.

Plusieurs modalités de paiement vous seront offertes pour acquitter votre facture (1 ou plusieurs versements, retraits préautorisés ou REER). Il se peut que plusieurs mois s'écoulent entre l'envoi de votre demande et la réception de votre facture... c'est normal vu la quantité de demandes que la CARRA recevra avant le 1^{er} janvier 2011.

Liste de diffusion du site Internet de l'APPA

(par Alain Dubois)

Pour continuer l'année qui est déjà bien amorcée, je vous rappelle qu'un des meilleurs moyens pour se tenir informé (pour connaître l'heure et l'endroit des réunions syndicales, les activités organisées ou toutes autres informations concernant votre syndicat) est de vous inscrire à la liste de diffusion de l'APPA.

Pour cela, rien de plus simple : vous trouverez le formulaire d'inscription en ligne sur notre site à l'adresse suivante : www.appa.qc.ca dans la section « CSDM » et en cliquant sur « Abonnement aux mises à jour » (qui se trouve sous les menus « Organigramme » et « Documentations »).

Il suffit d'y inscrire votre nom et l'adresse courriel à laquelle vous désirez recevoir les informations. C'est un moyen rapide, simple et efficace pour se tenir informé des derniers développements. N'hésitez pas à vous y inscrire en grand nombre!

Babillard



*Assemblée générale des membres APPA
(par Michel Picard)*

Vous êtes convoqués à une importante assemblée générale au cours de laquelle vous aurez à vous prononcer sur d'éventuelles augmentations des tarifs de vos assurances collectives - SSD ainsi que sur les prévisions budgétaires triennales de l'APPA.

Où : À l'édifice de la CSN, 1601, De Lorimier

Quand : Mercredi 17 novembre, à 18h30

NB Un léger goûter sera servi dès 17h30



*Plusieurs lieux de travail n'ont
toujours pas leur délégué.*



Est-ce votre cas ?

Party des Fêtes de l'APPA

Vous êtes invités à venir nous rejoindre au Club Soda pour y fêter en grand l'approche du 50^e anniversaire des Fêtes! Au programme: de la musique de 19^e et de 20^e de la danse, un buffet et du plaisir en quantité!

Où : Au Club Soda

Quand : Vendredi 17 décembre, dès 20h!

50e



*Comité 50e anniversaire de l'APPA
(par Jean-Tierre Bourgault)*

Si vous êtes intéressés à faire partie du comité organisateur du 50^e anniversaire de fondation de l'APPA, vous pouvez faire parvenir vos coordonnées par courriel à jbourgault@appa.qc.ca avant le 19 novembre 2010.



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca

Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca